MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Décret du 15 janvier 2003 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique

NOR : *INTA0300007D*

Par décret en date du 15 janvier 2003 :

– est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation pour les études et recherches sur le développement international », dont le siège est à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ;

– sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Décret du 15 janvier 2003 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : *INTA0300008D*

Par décret en date du 15 janvier 2003 :

– est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Réseau Entreprendre », dont le siège est à Roubaix (Nord) ;

– sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Arrêté du 15 janvier 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade d'attaché principal de la police nationale

NOR : *INTC0300038A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 15 janvier 2003, est autorisée au titre de l'année 2003 l'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade d'attaché principal de la police nationale.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 24 janvier 2003, délai de rigueur.

Les épreuves auront lieu du 24 au 28 mars 2003.

Le nombre de places offertes est fixé à cinq.

Nota. – Pour tous renseignements, les candidats devront s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration de la police de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Versailles ou aux services administratifs et techniques de la police de Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis-de-la-Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouméa et Papeete.

Ces renseignements peuvent également être obtenus auprès des délégations régionales au recrutement et à la formation de Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Toulouse, Tours, Ile-de-France, auprès de la délégation interrégionale au recrutement et à la formation Antilles-Guyane, auprès de la délégation régionale à la formation des personnels de police et de préfecture de la Réunion et de la délégation territoriale au recrutement et à la formation de Nouvelle-Calédonie (les adresses seront communiquées par les commissariats de police).

Arrêté du 17 janvier 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : *INTC0300013A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire en date du 17 janvier 2003, est autorisée au titre de l'année 2003 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale.

Le nombre de postes offerts est fixé à 17, répartis entre les spécialités suivantes :

– balistique : 1 poste (Lille) ;
– biologie : 5 postes (Lille, Marseille, Paris) ;
– chimie : 2 postes (Lyon) ;
– documents : 1 poste (Lyon) ;
– électronique : 1 poste (Ecully [69]) ;
– hygiène et sécurité : 1 poste (Toulouse) ;
– informatique : 1 poste (Ecully [69]) ;
– physique : 1 poste (Lyon) ;
– qualité : 2 postes (Marseille, Ecully [69]) ;
– toxicologie : 2 postes (Lille, Toulouse).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 7 février 2003, terme de rigueur.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Nota. – Les dossiers d'inscription doivent être retirés auprès des secrétariats généraux pour l'administration de la police de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Versailles ou des services administratifs et techniques de la police de Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis-de-la-Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouméa et Papeete.

La consultation des fiches de postes et les renseignements peuvent être obtenus auprès :

– des secrétariats généraux pour l'administration de la police et des services administratifs et techniques de la police ;
– du numéro vert d'information sur les carrières de la police nationale (0800 22 0800) ;
– sur le site internet : interieur.gouv.fr.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
27 JAN. 2003
SECRETARIAT

INT

Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétariat Général du Gouvernement
Danielle MEZOU

NOR INTA03000008D

DECRET du 15 JAN. 2003

portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi ;

Vu la déclaration déposée par l'association dite « Réseau Entreprendre » dont le siège est à Roubaix (Nord) le 3 décembre 1997 et publiée au Journal officiel de la République française, du 27 décembre 1997 ;

Vu, en date du 17 janvier 2002, la délibération de l'assemblée générale de l'association ;

Vu, en date du 23 mai 2002, l'avis du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu, en date du 28 mai 2002, l'avis du préfet de la région Nors-Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu les statuts proposés par l'association ;

Vu les pièces établissant sa situation financière ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

PRÉFECTURE DU NORD
13 12 FEV. 2003 13
ARRIVÉE

J.O.N° - 18 DU 22 JAN. 2003

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

DECRETE :

Article 1er. - L'association dite "Réseau Entreprendre", dont le siège est à Roubaix (Nord) et qui a été déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2. - Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à PARIS, le 15 JAN. 2003

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure
et des libertés locales

Nicolas SARKOZY